



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2016

L'An deux mil seize, le dix-sept juin, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le dix juin deux mil seize, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT, Mme Nicole RIOUAT, M. Christophe LE ROUX, Mme Josiane ANDRÉ, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Jérôme LEMAIRE, M. Marcel JAMBOU, M. Gérard VIALE, M. Guy DOEUFF, Mme Christelle COUTHOUIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Patricia DELAUAUD, Mme Marie-Josée TOULLEC, Mme Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Eva COX, M. Stéphane LE GUERER, Mme Christelle BESSAGUET, M. Arnaud TAËRON, M. Stéphane LE PADAN, Mme Laurence ANSQUER, Mme Denise DECHERF, M. Stéphane POUPON.

Etaient absents :

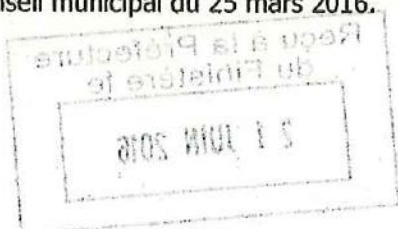
M. Bruno PERRON, excusé, qui a donné procuration à Mme Pascale LE BOURHIS,
Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Mme Marie-Josée TOULLEC,
M. Michel LE GOFF, excusé, qui a donné procuration à Mme Denise DECHERF.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2016.



DEL 17.06.2016-031 : Elaboration de la liste des jurés d'assises 2017

Comme chaque année, en application des articles 254 et suivants du code de procédure pénale, il doit être procédé, publiquement, au tirage au sort des citoyens de la commune appelés à être inscrits sur la liste communale préparatoire de la liste annuelle des personnes susceptibles d'exercer les fonctions de juré de la Cour d'Assises du Finistère pour l'année 2017.

Ce tirage est fait par le Maire, à partir de la liste électorale, en présence des membres du conseil municipal.

Les personnes suivantes sont désignées :

- Monsieur BACON Charles - résidant à Moustougoat,
- Madame ROUSSEAU Marie-Françoise - résidant à Dourguelen,
- Madame DEZ Liliane - résidant au 39, rue de Kervinic,
- Madame LE ROUX Véronique - résidant au 3, rue Jean Jaurès,
- Monsieur GUILLOU Pierre - résidant à Ty Nevez Kertanguy,
- Monsieur BARRE Pierre - résidant au 24, rue des Frères Le Gac,
- Madame FONTENAS Stéphanie - résidant au 7, impasse des Oliviers,
- Monsieur BONNEFOY Jean - résidant au 2, rue Michel Yvonou,
- Monsieur CUTULLIC Roger, résidant Kergoz,
- Monsieur GLEMAREC Alain, résidant au 4, résidence Eugène Cadic,
- Madame JAOUEN Yvette, résidant au 2, place de la Marre.
- Monsieur BERNARD Jean-Pierre, résident à Creis-Obet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Yves ANDRE.

